

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AE658

présenté par

Mme Sylla, Mme Thomas, Mme Tuffnell, Mme Tiegna, M. Bournazel, M. Mbaye,  
M. Lénaïck Adam, Mme Ali, Mme Amadou, M. Barbier, M. Cabaré, Mme Cazebonne, M. Gérard,  
Mme Clapot, M. de Ruy, M. Di Pompeo, Mme Genetet, M. Girardin, Mme Givernet,  
M. Kokouendo, Mme Krimi, M. Laabid, Mme Lakrafi, Mme Le Peih, Mme Leguille-Balloy,  
Mme Lenne, Mme Liso, M. Maillard, M. Maire, M. Masségli, M. Portarrieu, Mme Rauch,  
Mme Frédérique Dumas, M. Renson, Mme Mauborgne, Mme Saint-Paul, M. Tan, Mme Tanguy et  
les membres du groupe La République en Marche

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 8, après les mots :

« d'influence et de diplomatie économique »,

insérer les mots :

« et culturelle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La diplomatie culturelle de la France constitue un levier puissant d'influence. Il est important que la société par action simplifiée « Expertise France » créée par cet article dans le groupe Agence française de développement (AFD) puisse actionner ce levier auprès de nos partenaire en lien avec le réseau des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) de nos ambassades.